



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Conseil d'administration – Séance du 10 mars 2022

Délibération n°8 : Correction de la base de calcul

Président de séance : Monsieur Khaled Bouabdallah, Recteur Enseignement Supérieur Recherche Innovation Région Académique Occitanie.

Administrateurs : 25 membres avec voix délibératives sont présents, représentés ou ont donné pouvoir.

Rapporteur : Monsieur Florian Prussak, Directeur de la vie étudiante et de campus

Projet de délibération

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser la directrice générale du Crous de Toulouse – Occitanie à procéder aux remboursements des étudiants hébergés dans des logements des résidences Maryse Bastié, Capitaine Philippe, Jaqueline Auriol, Olympe de Gouges et Larrey, ayant trop versé de redevances depuis le 1^{er} janvier 2020 suite à un dépassement du loyer plafond.

Vote

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Toulouse, le 10 mars 2022

Le Recteur Enseignement Supérieur
Recherche Innovation Région Académique
Occitanie

Khaled Bouabdallah